

Compte rendu de la CAP Locale de Liste d'aptitude de C en B

Filière Gestion Publique - Filière Fiscale

La CAP Locale s'est tenue le mardi 15 novembre. Cette CAP s'est déroulée de façon conjointe cette année entre les 2 filières. En ouverture de la réunion, la CGT a lu la déclaration suivante :

Il n'est pas possible aujourd'hui d'aborder la guestion des promotions sans faire le lien avec la situation du pouvoir d'achat. 158 agents de la DDFiP (C et B) postulent cette année pour une promotion par liste d'aptitude. Cela illustre le fait qu'aujourd'hui la seule possibilité concrète qu'ont les agents pour maintenir leur pouvoir d'achat c'est d'obtenir une promotion. Les traitements sont bloqués, le pouvoir d'achat du point d'indice a été amputé de 11% depuis le 1° janvier 2000, les débuts de carrière ont été smicardisés. Et en outre, l'accès au 8ème échelon, en fin d'échelle 6, se ferait au mérite, introduisant une dose supplémentaire d'arbitraire dans la carrière. De plus, nous subissons les plans massifs de suppression de postes qui rendent la vie au travail de plus en plus difficile et les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement vont encore aggraver la situation des fonctionnaires et des salariés avec de nouvelles mesures régressives concernant les retraites. l'augmentation de la TVA à taux réduit sur les services qui va pénaliser le pouvoir d'achat, le plafonnement arbitraire des dépenses de sécurité sociale qui va encore étrangler davantage l'hôpital public, de nouvelles amputations des movens de fonctionnement des administrations déjà fortement réduits.

A ce que l'on sache, ce ne sont quand même pas les fonctionnaires qui sont responsables de la politique fiscale qui a consisté à transformer progressivement la France en quasi paradis fiscal pour les riches (l'impôt devient dégressif pour les plus riches !), ce ne sont pas eux non plus qui sont responsables de la politique consistant à faire prendre en charge massivement par les finances publiques les exonérations de charges consenties aux entreprises ou bien carrément leurs pertes (DEXIA en est le dernier exemple). Pourtant, les nouvelles mesures annoncées ce lundi ciblent une fois de plus tout particulièrement les fonctionnaires et les salariés.

La CGT Finances Publiques 92 n'accepte pas, elle dénonce l'injustice des mesures annoncées et persiste à estimer, à l'encontre du battage organisé par le gouvernement sur les sacrifices nécessaires, qu'il est pleinement légitime de s'opposer au blocage des salaires des fonctionnaires.

Concernant la question des promotions qui est à l'ordre du jour de cette CAP, la CGT Finances Publiques se prononce pour la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats. C'est pourquoi elle revendique le remplacement les listes d'aptitude qui sont arbitraires et opaques par un réel examen professionnel.

Ce ne sont pas les représentants du personnel qui ont privilégié ce mode de sélection. C'est l'administration. Il lui appartient, il vous appartient par conséquent de donner les moyens aux élus de préparer cette CAP. Or, le moins qu'on puisse dire c'est que tel n'est pas le cas aujourd'hui. Dans le cadre imposé et contraint de la Liste d'Aptitude, la CGT revendique un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent ».

Il n'y a eu aucune information préalable des représentants du personnel sur les nouvelles modalités introduites par le guide des travaux et leur mise en musique cette année. Concernant le projet de liste d'aptitude que vous nous soumettez, en l'absence de critères objectifs, comment et à quel titre pourrions-nous intervenir et juger des qualités professionnelles de nos collègues ? Le rôle des élus doit consister en une défense individuelle des dossiers des candidats sans les opposer entre eux. La CGT rejette toute possibilité de classement. Les élus CGT ne feront pas ce qu'ils reprochent à l'administration : faire preuve de subjectivité.

La CGT entend, par son intervention, permettre de défendre les dossiers afin que tous soient classés « excellent »..

De plus, les représentants du personnel ont été confrontés à des conditions de préparation extrêmement difficiles : comment peut-on préparer en si peu de jours une CAP à laquelle sont soumis 158 dossiers (B et C) ?

Les élus CGT n'acceptent pas, ils dénoncent les conditions de préparation de cette CAP car ils entendent jouer leur rôle de représentants des personnels.

A ce titre, nous revendiquons que dans les listes d'aptitude soit garanti un traitement égalitaire des agents quelle que soit leur structure ou leur mission, nous demandons que les agents disposent de visibilité d'une année sur l'autre.

L'Administration a exposé le nouveau système de classement :

- « excellent » (pour la Filière Gestion Publique, proposés classés)
- « Très bon » (pour la Filière Gestion Publique, proposés non classés)
- « à revoir » (pour la Filière Gestion Publique, non proposés, non classés)

Seuls les dossiers classés « excellents » sont proposés par la CAP Locale à la CAP Nationale. Celle-ci décidera, début 2012, du nombre de promotions sur le département et les agents retenus pour une nomination au 1er septembre 2012.

Les Directions ont la possibilité de retenir ou non le classement « très bon ». Notre direction a fait le choix de ne pas retenir ce classement. La CGT a déploré cette décision. En effet, le classement en « très bon » engagerait la direction à les classer à terme « excellents », ce qu'elle ne veut absolument pas, elle veut garder les mains libres, ce qui ajoute à l'opacité et l'arbitraire de ce système.

Critères de sélection retenus par l'administration

Il y avait 118 agents FGP qui remplissaient les conditions, 58 ont postulé. Il y en avait 98 pour l'ex Filière Fiscale Nord, 8 ont postulé. Il y en avait 101 pour l'ex Filière Fiscale Sud, 18 ont postulé.

La Direction Générale a octroyé à la Direction locale 20 possibilités de promotion (dont 3 constituant une marge complémentaire) soit 9 + 1 pour la Filière Gestion Publique et 8 + 2 pour la Filière Fiscale.

La direction nous a présenté ses critères de sélection qui conduisent à évincer la majorité des dossiers :

- Tous les agents n'ayant pas obtenu au moins 2 fois +0,06 dans les 5 dernières années
- Tous les agents n'ayant pas 42 ans au 31/12/2012.
- Tous les agents Filière Fiscale n'ayant pas atteint le 8ème échelon d'AAP2

Une seconde sélection est effectuée sur des critères subjectifs et arbitraires tels que l'excellence de s compétences et de la manière de servir, l'aptitude au corps supérieur... Chacun sait que ces critères sont très variables d'un service à l'autre, d'un chef de service à l'autre...

Les élus de la CGT ont dénoncé l'arbitraire du système et demandé le classement en "excellent" de l'ensemble des dossiers, par ailleurs la CGT revendique le remplacement des listes d'aptitude par un réel examen professionnel.

Classement des dossiers « excellent » établi par la Direction

| Classement | Prénom – NOM | Service |
|------------|--------------------------|-------------------------|
| 1 | Christèle BREDOW | SIP Issy-les-Moulineaux |
| 2 | Annie NYGELA | SIP Colombes |
| 3 | Hervé HEYLEN | SIP Saint-Cloud |
| 4 | Dominique LEON DIT VOLNY | Nanterre CH1 |
| 5 | Laurence PELLOILE | TP Boulogne-Billancourt |
| 6 | Laurence VANDER-PUTTEN | SIP Sceaux Nord |
| 7 | Nicolas DELIOUX | EMR Secteur local |
| 8 | Alain PARFAIT | SIP Sceaux Sud |
| 9 | Stéphane BRUGEROLLES | RM Nanterre |
| 10 | Isabelle ESTRAMON | DDFIP Nanterre |
| 11 | Thierry HACQUARD | RM Colombes |
| 12 | Jean-Pierre DUCAUZE | SIE Nanterre Ville |
| 13 | Chantal CHAPPE | RM Neuilly |
| 14 | Olivier RIVASSEAU | SIP Issy-les-Moulineaux |
| 15 | Henri BOYER | TP Amendes |
| 16 | Marie-Pierre BRIEND | RM Meudon |
| 17 | Eddy PEZERON | DDFIP Nanterre |
| 18 | Philippe BOUCKENOOGHE | Paierie départementale |
| 19 | Marie-Christine MARC | Vanves CH2 |
| 20 | Danièle MASSON | SIP Montrouge |

VOTES

Chaque dossier « excellent » a été soumis au vote.

Les dossiers « à revoir » ont fait l'objet d'un vote global.

Votes dossiers « excellent »

- CGT Finances publiques: POUR

- FO: POUR

- UNION SNUI-SUD: ABSTENTION

CFDT : ABSTENTION

Votes dossiers « à revoir »

CGT Finances publiques : CONTRE

- FO: CONTRE

UNION SNUI-SUD : ABSTENTION

CFDT: ABSTENTION

Les élus CGT

Philippe KERGOAT - Jacqueline JOLLY - Carole LAFON - Luc BENOIT Véronique HUBERT - Gislhaine MASONI - Olivier BENSMAINE - François RISACHER

Sans attendre, pour être plus forts dans la défense de vos droits individuels, de nos droits collectifs, pour se faire entendre et gagner sur les revendications

Adhérez à la CGT Finances Publiques 92